

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018 à 18 H 30

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur GAILLARD, Madame JUNG et Monsieur POSTIAUX absents

Avaient donné pouvoir :

- Madame JOBBE-DUVAL à Monsieur MANDINE
- Madame GROSSO à Monsieur VANHALST
- Madame RICARD à Monsieur SERRUS
- Madame BOURGUE à Monsieur COUSTABEAU
- Monsieur AYME à Monsieur JEAN
- Madame MICHELOTTI à Madame CARELLO
- Monsieur CARREGA à Monsieur BREBION
- Madame VIRETTI à Madame FANTAUZZO
- Monsieur VILLEVIEILLE à Madame CADVILLE

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juin 2018.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 3 abstentions (Mme CADVILLE, M. VILLEVIEILLE, M. HANNON)

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.
Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Maire donne ensuite quelques informations

Boulevard de la Libération

Le planning est respecté.

Rue du Grand Pin et Avenue Paul Onoratini

Les travaux de réfection sont terminés.

APS de la Rue de la Rabassière

Sera présenté la semaine prochaine.

Travaux de la ZAC LA ROQUE 2

Démarrage comme prévu : objectif de fin des travaux printemps 2019.

Avenue Paul Onoratini

Le projet compliqué ainsi que le budget ont provoqué du retard dans ce dossier. Le démarrage est prévu en Janvier 2019. Le planning devra être serré pour que le tout soit terminé pour le FIP.

Il est envisagé une intervention en deux phases.

Usine SPURGIN

Le chantier avance dans les temps. Le Directeur de site est souvent sur place. Les rendez-vous de recrutement ont commencé. L'usine ouvrira avant la fin de l'année.

Rentrée scolaire

Aucune fermeture de classe sur la Commune conformément à l'arrêté du Directeur d'académie reçu le 13 Juillet 2018.

Gymnase – Centre Sportif et Culturel

Sera utilisé en salle de concert le 7 Août prochain dans le cadre du Festival International de Piano.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, Relations avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix)

- Finances

1. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – actions culturelles dans le cadre de la Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914/1918

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations.
Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve, dans le cadre de la Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914-1918, les différentes actions culturelles programmées par la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

✓ Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône 60 %	4 902,00 €
✓ Commune de LA ROQUE D'ANTHERON 40 %	3 268,00 €

Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la plus élevée possible.

- Ressources humaines

2. Redevances d'occupation des logements situés dans le domaine public communal et charges afférentes

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations.
Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 3 abstentions (Mme CADVILLE, M. VILLEVIEILLE, M. HANNON) décide de fixer :

- La redevance d'occupation d'un logement situé dans le domaine public à 7,14 €/m². Il est précisé que ce montant correspond au montant de la valeur locative au m² des logements de fonction voté au Conseil Municipal du 13 Décembre 2017 soit 8,40 €/m² auquel il est appliqué

une réfaction de 15 % due aux contraintes d'un usage public des lieux où se situe le logement.

- Les charges lorsque le logement n'est pas doté d'un compteur individuel permettant à l'occupation de souscrire un abonnement auprès du fournisseur à :
 - Electricité : 0,91 €/m²
 - Eau : 5,95 €/occupant
 - Chauffage : 0,49 €/m²

Ces montants de charges sont identiques à ceux votés en décembre 2017 pour les logements de fonction. Précise que le montant des redevances et charges seront révisés chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Pas de question pour l'opposition.

Prochain Conseil Municipal : 27 Septembre 2018 à 19 H 30

La séance est levée à 19 H.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 Juillet 2018

